

Délibération n° A21-2-2

Objet : Election du(de la) Premier (ière) Vice-président(e) de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'urbanisme et plus précisément les articles relatifs aux établissements publics fonciers de l'Etat,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France et plus précisément son article 9,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu le programme pluriannuel d'interventions de l'EPF Ile-de-France,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu l'arrêté Préfectoral IDF 2021-09-15-00001, portant publication de la liste des membres du Conseil d'Administration de l'EPFIF, en date du 15 septembre 2021,

Vu le rapport présenté par le Directeur Général,

Elit comme Premier (ière) Vice-président(e) de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France :

- Monsieur Bruno BESCHIZZA



LE PRESIDENT DE L'EPFIF
Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

- 4 OCT. 2021

LE PREFET DE REGION
ILE-DE-FRANCE, PREFET DE PARIS
MARC GUILLAUME

